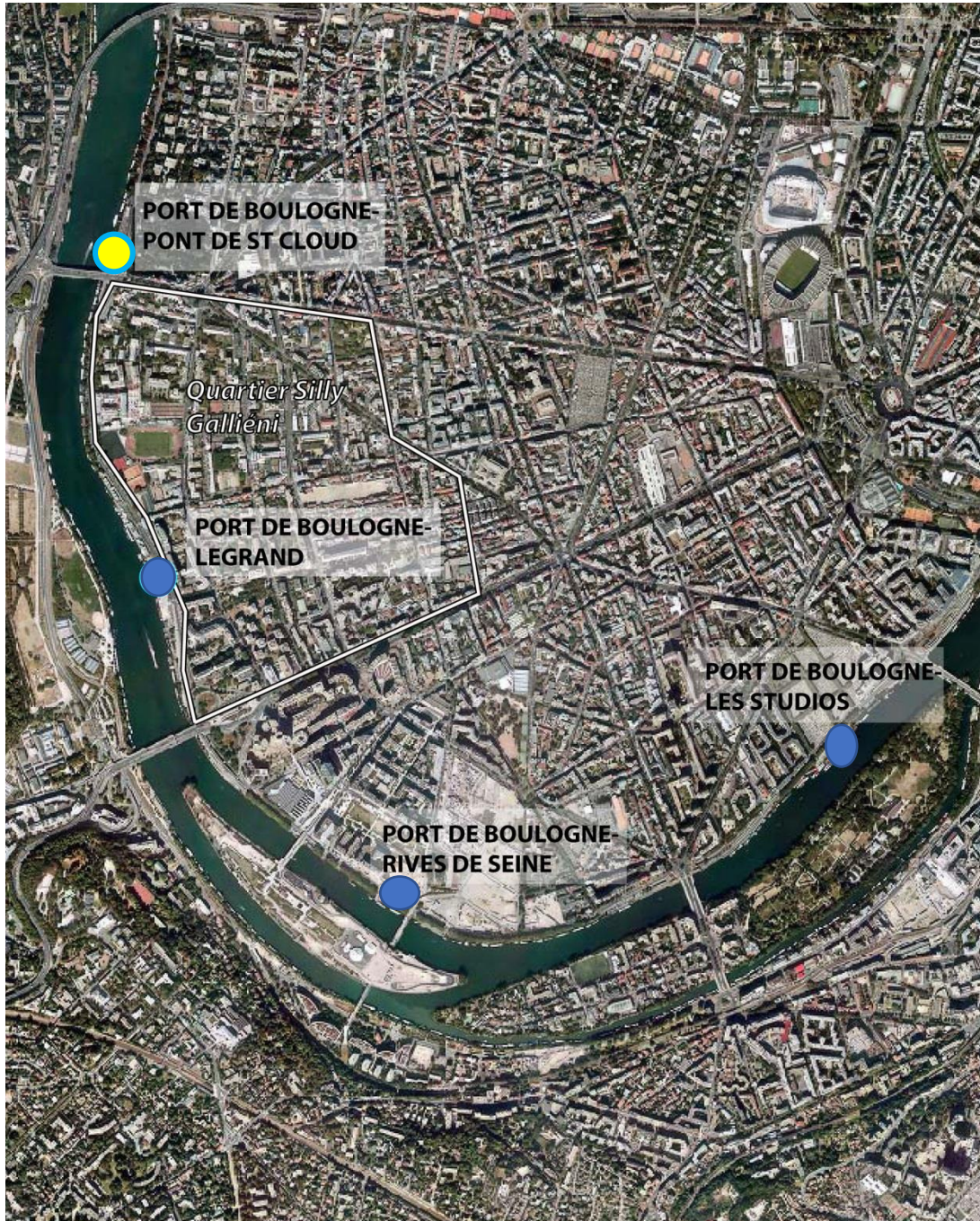


LOT 1

Port de Boulogne Pont de Saint Cloud

Emplacement pour établissement flottant de 39 ml maximum

I) Environnement du site et localisation



Le territoire de Boulogne-Billancourt est l'objet de profondes mutations. L'avènement des projets urbains majeurs tels que le Stade Le Gallo, la ZAC du Trapèze et les abords du pont de Sèvres, conjoint à l'arrivée de futurs équipements comme le projet Vivaldi ou la gare Pont de Sèvres du Grand Paris Express vont modifier dans les années à venir les pôles d'activités et les logiques de déplacements.

II) Généralités

A/ Calendrier prévisionnel :

- Emplacement actuellement occupé
- Période d'attribution de l'emplacement : **T3 2025**
- Mise à disposition de l'emplacement : Septembre 2025

B/ Dimensions de l'emplacement

Plan d'eau d'environ 500 m² strictement réservés à l'amarrage et au stationnement du bateau se décomposant comme suit :

- Longueur : 39 m
- Largeur : 12,30 m

L'emprise maximale devra être de 30% d'établissement flottant fixe disposé à 8,00 m minimum du bord à quai.

Terre-plein exclusif d'environ 16 m², sans usage commercial servant à l'accueil de la clientèle.

C/ Destination de l'emplacement

Destination générale du site :

Le site mis à disposition est affecté à l'accueil d'un établissement flottant.

D/ Accès

Accès routier : Par Pont de Saint Cloud et quai du 4 septembre

Accès transports en commun : Métro ligne 10 (Station Boulogne Pont de Saint Cloud)

E/ Règlementations particulières

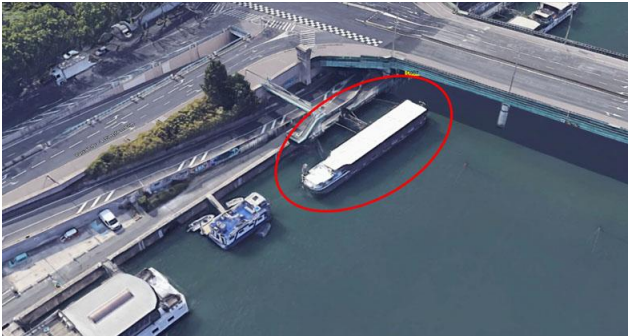
Il convient de prendre en compte les règlements et prescriptions s'appliquant au site, notamment :

- Le PLU de Boulogne et les servitude, accessible au lien suivant :
<https://www.boulognebillancourt.com/mes-demarches/particuliers/urbanisme/plan-local-durbanisme-en-ligne>
- PPRI (plan de prévention des risques inondations), accessible au lien suivant :
<https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-plans-de-prevention-des-risques-d-inondation-a4750.html>
- Geoportail urbanisme :
<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=2.240427&lat=48.8357890000000005&zoom=13&mlon=2.240427&mlat=48.835789>
- Le Règlement particulier de police d'itinéraire Seine-Yonne, accessible au lien suivant :
[RPPi 2 - Le règlement particulier de police d'itinéraire Seine-Yonne - VNF](#)

III) Particularité du site

Orientations architecturales et paysagères

Situé au droit de la RD 1 (quai du Quatre-Septembre), l'amarrage se situe en contrebas de la route et à proximité immédiate du pont de Saint-Cloud ; cette configuration justifie une attention particulière quant à l'architecture de l'établissement flottant, ceci d'autant plus que la Seine est assez large et offre des perspectives importantes depuis Saint-Cloud.



Situation



Vue dans le sens d'aval en amont (source Google-Street)



Un rapport paysager à l'ouvrage d'art à qualifier



Vue du pont, la qualité du couvrement est un enjeu à cet emplacement

La proposition doit tenir compte de la perception visuelle depuis la voie, du quai haut, de la rampe d'accès au quai bas et depuis le pont de Saint-Cloud.

L'établissement flottant doit privilégier une architecture

- Soit de bateau comportant une proue et une poupe en forme, une silhouette appropriée (en cas de réemploi d'une péniche traditionnelle (de type Freycinet, par exemple), l'expression architecturale des transformations devra tenir compte de l'originalité du bateau (cabines, courbures, percements, matériaux),
- Soit de ponton ; dans ce cas l'architecture de « pastiche » sera évitée au profit d'une création architecturale.

Dans les deux cas, l'impact volumétrique envers le pont de Saint-Cloud sera affiné, à savoir:

- En évitant l'effet de parallélépipède simple à son abord immédiat et en préservant une plage avant conséquente,
- En limitant la hauteur à deux niveaux maximum (un niveau dessus du niveau de la cale),
- En préservant un effet ou une ligne de franc bord distincte des superstructures
- En présentant une vue « de dessus » de qualité (vues plongeantes) par un pont traitement qualitatif du couvrement (couverture courbe, pas de terrasse accessible),
- Les passerelles d'accès doivent être positionnées perpendiculairement au quai

En cas d'installation d'un établissement flottant moins long que le linéaire d'emprise de plan d'eau attribué, celui-ci sera positionné le plus en aval possible pour s'écarter du pont.

Les passerelles devront présenter un aspect architectural léger et prolonger si possible l'aspect architectural du bateau. Les contrôles d'accès doivent être positionnés sur les passerelles et présenter une architecture aussi légère et « transparente » que possible.

Des adaptations architecturales au projet retenu lors de la présente consultation pourront être demandées dans le cadre de l'instruction administrative.

IV) Descriptif Technique

Le site est remis en l'état et comprend :

A/ Terre-plein

- Niveau moyen du terre-plein 30,22 NGF
- La cote du point le plus bas : 28,85 NGF
(le port peut être amené à fermer en cas de risque crue aux alentours de cette côte)
- Niveau de la Retenue Normale : 26,44 NGF au Pont de Saint Cloud
- Niveau Plus Hautes Eaux Navigables : 28,17 NGF au Pont de Saint Cloud
- Niveau Plus Hautes Eaux Connues : 31,26 NGF au Pont de Saint Cloud

- Collecte des ordures : Le ramassage des ordures ménagères est assuré par les services de la ville de Boulogne Billancourt.

B/ Plan d'eau

Points d'amarrages existant sur le bassin :

- 2 ducs d'albe

C/ Réseaux

- Puissance électrique existante disponible : Tarif Bleu (36 KVA maxi)
- Tout besoin supplémentaire sera à la charge du Titulaire
- Les réseaux existants :
Alimentation en eau, électricité ; réseau collecte des eaux usées
(Les contrats de fourniture des fluides et de télécom sont à la charge du Titulaire. Le raccordement au réseau de collecte des eaux usées est obligatoire et devra respecter les conditions fixées dans l'annexe dédiée.

V) Tarification et durée des conventions

Redevance fixe pour plan d'eau de longueur 39 m sans activité de transport de passager pour ce site =

- Redevance minimale fixe = **35 500 € HT /an**

ANNEXES



Annexe 1 : Organisation générale du port (existant)

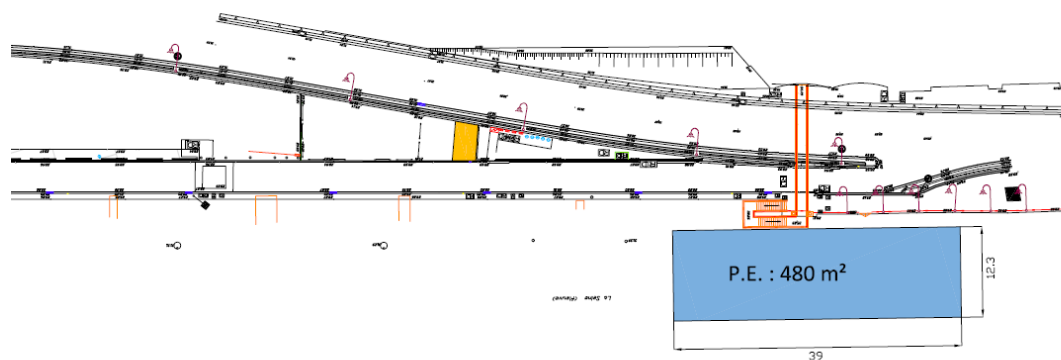


Annexe 2 : Plan de la future amodiation

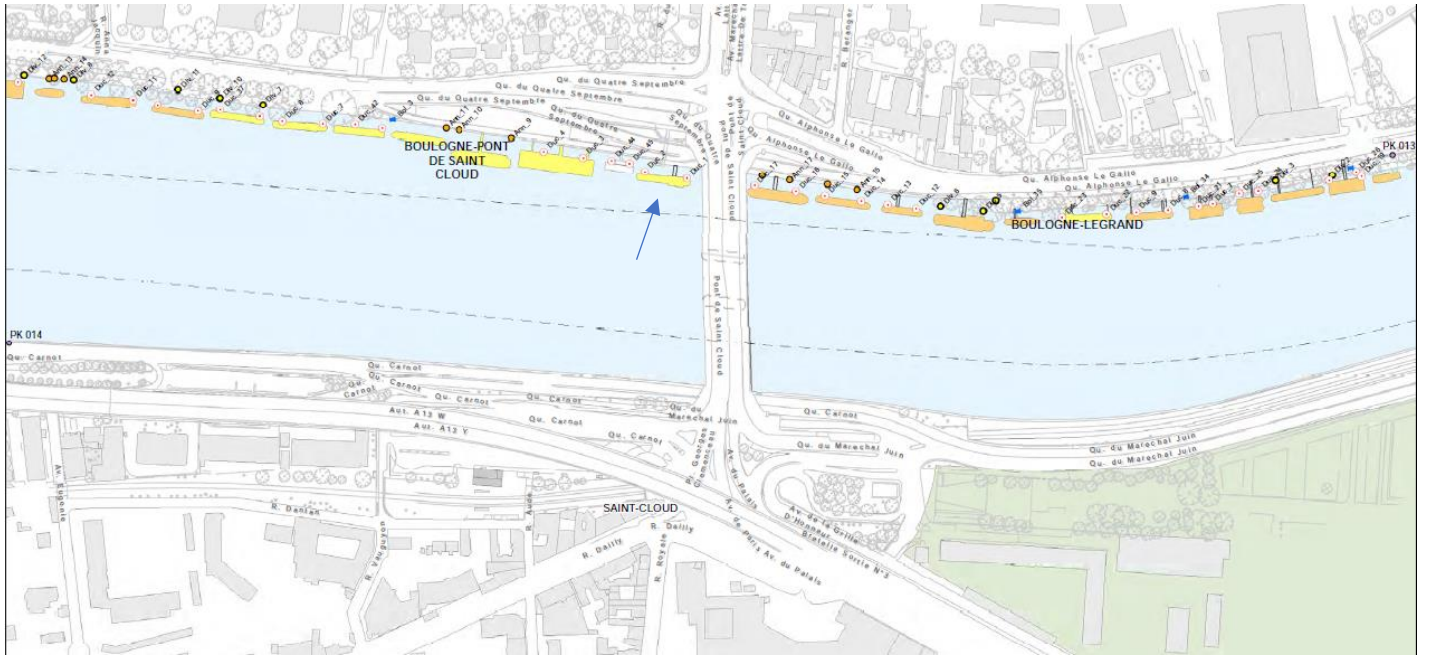
PORT DE BOULOGNE SAINT-CLOUD

Ech : 1/500
Format Acad : A3
Proj : Lambert 1N

-  Plan d'eau : 480 m²
-  Emprise terre-plein : 16 m²



Annexe 3 : Plan d'amarrage



Annexe 4 : Bathymétrie

Echelle		
Minimum	Maximum	Couleur
15,00	17,00	■
17,00	19,00	■
19,00	20,00	■
20,00	21,00	■
21,00	21,50	■
21,50	22,00	■
22,00	22,50	■
22,50	22,72	■
22,72	23,00	■
23,00	23,50	■
23,50	24,00	■
24,00	24,50	■
24,50	25,00	■
25,00	25,50	■
25,50	26,00	■
26,00	27,00	■

Mouillage : 22.72m NGF

Retenue Normale :	26.72 m NGF/IGN69
Mouillage :	4.00 m
Enfoncement :	3.50 m
Niveau d'eau moyen :	26.82 m NGF/IGN69

